

ASSEMBLEE

GENERALE

2021

Hôtel Don Miguel de Santa Susanna : 18 novembre 2021

La séance est ouverte à 11 heures, par M. Claude Azéma, Délégué du Bureau Provisoire instauré lors du dépôt des statuts de la Fédération Mondiale auprès du registre du commerce du canton de Vaud par le Cabinet Carrard, avocats à Lausanne ; et président de séance.

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Le Président est heureux d'avoir pu enfin réunir cette première assemblée générale de la Fédération Mondiale qui marquera une étape importante dans la structuration du monde des boules au niveau international ainsi que dans sa prise en compte et dans sa représentation au sein du mouvement sportif mondial et olympique.

Il a le plaisir de saluer la présence ou la représentation de nombreuses fédérations nationales de Lyonnaise dont certaines pratiquent également la Raffa, qui se sont ajoutées à celles qui ont participé au Congrès International de la FIPJP dont plusieurs regroupent également deux ou trois disciplines. Il en remercie plus particulièrement Marcelo Bravo, vice-président Argentin de la FIB qui a fortement travaillé en ce sens, en liaison avec Frank Guzman, Président de la Panam.

Il souligne enfin la présence de MM. Frédéric Ruis, Président de la Fédération Internationale de Boules et de son Secrétaire Général, Pascal Fernandez auxquels il souhaite la bienvenue.
(Applaudissements)

HISTORIQUE ET RAPPORT MORAL

Le Président indique d'abord qu'il ne reviendra pas sur l'historique de la création de la Fédération Mondiale puisque cela a fait l'objet d'un exposé détaillé au cours du Congrès de la FIPJP et que ce texte sera joint au compte rendu de cette assemblée générale. Il s'attachera plutôt à la suite de la création elle-même en insistant sur les motivations du changement et sur les progrès que cela représente, qu'il s'agisse de la gouvernance de la Fédération Mondiale ou de ses relations internationales, tout en permettant à chaque discipline de rester maîtresse des aspects techniques et organisationnels de ses manifestations.

En ce qui concerne d'abord les motivations, le changement a été guidé par le désir d'obtenir un fonctionnement harmonieux des instances mondiales du monde bouliste sur le plan sportif comme dans le domaine administratif, et dans ses relations avec les institutions mondiales sportives et olympiques; de répondre aux exigences de bonne gouvernance voulue par le CIO et qui devrait primer dans toutes les réformes touchant aux fédérations internationales ; donc d'assurer davantage de démocratie tant dans le processus d'élection des dirigeants que dans les activités organisées.

Il fallait notamment sortir d'une désignation oligarchique des dirigeants pour en venir à un processus électoral normal, en passant d'une confédération fondée sur des disciplines à une véritable Fédération Mondiale fondée sur des fédérations nationales. Ainsi au lieu de la désignation d'un président par 9 personnes nommées par les trois FI membres et constituant le Comité Directeur, il y aura désormais élection d'un Président et des membres du Comité Directeur par l'ensemble des fédérations membres à raison d'une fédération par pays, sauf exceptions admises au début pour permettre une plus grande diversification, avec chacune une voix.

Il était également souhaitable de sortir d'une représentation « égalitaire » des disciplines car si l'égalité de traitement doit être assurée, comme pour les différentes disciplines dans la FI des sports aériens, leur importance, réelle ou supposée - voire fictive !-, ne doit jouer en rien dans la composition des instances dirigeantes.

Parallèlement ont été instaurées par les statuts des structures particulières pour chaque discipline que pourraient pratiquer les fédérations nationales membres : les Collèges qui permettront aux

instances dirigeant actuellement certaines disciplines de conserver leur indépendance dans de nombreux domaines : règlement de jeu et textes techniques ; championnats disciplinaires, organisation interne avec un président et, si elles le désirent, un Comité de direction élus par leurs membres à jour de leurs cotisations ; possibilité de fixer des cotisations spécifiques à la discipline.

Par contre ni les Collèges ni les disciplines n'auront de pouvoir dans la désignation de membres du Comité Directeur de la FMBP. Celle-ci se fera en assemblée générale avec toutes les fédérations nationales. Les Collèges y seront représentés par un de leurs dirigeants afin qu'ils puissent y exposer leurs demandes ou problèmes spécifiques ; mais ces derniers n'auront que voix consultative, sauf durant la période transitoire des deux premières années où les présidents des Collèges correspondant aux trois membres associés auront voix délibérative.

Si d'autres disciplines boulistes souhaitent nous rejoindre, il serait possible de créer des Collèges particuliers à condition qu'elles soient déjà organisées au niveau international. Cependant, avant de prendre une telle décision le Bureau de la Fédération Mondiale consulterait le CIO très attaché à la notion de discipline reconnue.

D'autres Collèges concerneront des aspects spécifiques de nos disciplines. Il y aura ainsi un Collège pour la pratique par les personnes handicapées et un autre pour traiter de la pratique en e-sport.

En revanche seule la Fédération Mondiale sera en liaison avec les organisations internationales du sport et sera représentée en leur sein, notamment l'AGFIS (l'Association générale des fédérations internationales de sport), l'ARISF (l'Association des fédérations internationales de sport reconnues par le CIO) et l'IWGA (l'Association des Jeux Mondiaux). Par son intermédiaire toutes les disciplines membres pourront, parfois sous certaines conditions, être présentes dans les grands événements sportifs internationaux multisports, mondiaux, continentaux ou régionaux.

La Fédération Mondiale gèrera aussi les relations avec l'AMA (l'Agence Mondiale Antidopage) ce qui enlèvera une belle épine du pied des fédérations actuelles, même si cela nécessitera sans doute de passer une convention avec l'ITA (International Testing Agency) tant cette gestion est complexe. Comme cela a déjà été souligné c'est grâce à son staff, au juriste de l'AGFIS et à la représentante de l'AMA à Lausanne, que nous avons réussi *in extremis*, au mois d'août, disposer d'un Code antidoping à jour et conforme au Code 2021, évitant ainsi de figurer sur la liste noire des associations non conformes !

Vous aurez d'ailleurs le plaisir d'entendre un exposé de Gabriel Zangenfeind qui portera plus particulièrement sur les aspects information et éducation de l'ITA et qui se tiendra à votre disposition cet après-midi et demain pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

De même c'est la Fédération Mondiale qui signera le M.O.U. (Memory Of Understanding) avec Olympic Channel, notre amical correspondant tenant le texte prêt du jour au lendemain pour passer de la CMSB à la Fédération Mondiale.

Dans la même voie nous avons déjà élaboré le Code de discipline, dont le contenu pourra évoluer au fil des ans, un Code Ethique à l'initiative de Pascal Fernandez, un règlement financier et un règlement d'organisation, nom officiel du règlement intérieur. Vous recevrez tous ces textes en français et en anglais avec le compte rendu de cette assemblée générale.

Cette évolution permettra donc d'améliorer la gouvernance, de mieux rassembler les disciplines de sport de boules, d'assurer une plus grande participation des fédérations nationales dans le choix des dirigeants et de moderniser nos structures. Notamment l'Assemblée Générale, comme aujourd'hui, comprendra toutes les Fédérations Nationales membres, au lieu d'être constituée seulement par les trois présidents des Fédérations Internationales membres de feu la CMSB.

Nous avons également profité de cette refonte pour introduire des dispositions nouvelles, en particulier en imposant la présence au sein du Comité Directeur de la Fédération Mondiale d'au moins quatre Féminines alors qu'aucune disposition de ce type n'existait au sein de la CMSB dont le Comité Directeur n'en a jamais compris une seule. Nous n'en resterons d'ailleurs pas là puisqu'il y aura une commission des Féminines au sein de la Fédération Mondiale et que le sujet de la promotion des Féminines dans les instances dirigeantes sera l'un de nos thèmes dans nos conventions à soutenir par le CIO avec les formations et la lutte contre le dopage.

Nous préconisons aussi la création d'une commission des athlètes dont un représentant assistera aux réunions du Comité Directeur.

Depuis son admission au sein de l'AGFIS/GAISF, notifiée dès le 7 juillet par une lettre de son président, Raffaele Chiulli, un grand Monsieur du sport international, la Fédération Mondiale a pris les places qu'occupait la CMSB au sein de l'ARISF et de l'IWGA avec laquelle nous n'avons jamais cessé de coopérer en continuant de régler les cotisations en 2020 et 2021 car les Jeux Mondiaux ont conservé dans leur programme des épreuves de Lyonnaise et de Pétanque pour les Féminines.

Si la notion de discipline qui était prépondérante en dehors de toute autre considération subsistera dans la structure et le fonctionnement, elle ne sera plus du tout la clé de la désignation des dirigeants, celle-ci ne pouvant procéder que de l'assemblée générale.

A noter d'ailleurs que, d'ores et déjà, une quarantaine de fédérations nationales ont en leur sein plusieurs disciplines boulistes – y compris d'autres, mais celles où les trois sont vraiment pratiquées sont rares - et envoient des équipes dans les diverses compétitions internationales correspondantes ce qui n'a jamais impliqué la reconnaissance de ces disciplines.

Pour terminer il faut souligner la disparition de deux dispositions ridicules et obsolètes : celle qui permettait d'annuler les décisions du Comité Directeur lorsque tous ses membres n'étaient pas présent ou représentés ; celle qui prévoyait que, en cas de retrait de l'une des trois fédérations créatrices, la CMSB était automatiquement dissoute. Désormais la dissolution de la Fédération Mondiale ne pourra être prononcée qu'au cours d'une assemblée générale convoquée à cet effet et avec une majorité qualifiée.

Enfin, comme chacun a pu le constater la Fédération Mondiale est de droit Suisse et elle possède son siège en Suisse, à la Maison Communale de Prilly, grâce à la bienveillance de son maire qui est un ardent défenseur de la Pétanque dont il souhaite toujours pouvoir organiser un championnat du monde chez lui dans la patinoire olympique de la Vaudoise Arena. Elle aura aussi son compte en banque en Francs Suisses à Lausanne mais il faut attendre la constitution de son Comité Directeur pour pouvoir engager les démarches avec les autorisations statutaires exigées.

L'évolution est en marche et chacun pourra en prendre conscience à la lecture des documents déjà envoyés et qui seront encore joints à ce compte rendu. Il restera surtout du travail au futur Comité Directeur dont les membres vont être élus et qui tiendra sa première réunion au tout début de l'année une fois que les formalités administratives auront été accomplies et l'ordre du jour préparé.
(Applaudissements)

BILAN FINANCIER

Le président souligne qu'il n'y a évidemment pas eu de mouvements financiers directs de la Fédération Mondiale puisque celle-ci n'a pu bénéficier d'aucune ressource. Néanmoins il a bien fallu faire face à certaines dépenses, en particulier les frais d'avocats et les cotisations aux instances sportives internationales. Pour ces dernières, la FIPJP a effectué les versements afin d'assurer la

présence de la Fédération Mondiale en particulier aux Jeux Mondiaux, comme elle l'avait fait en 2020, mais cette dépenses avait ensuite été remboursée grâce au reliquat du compte de la CMSB.

La Fédération Mondiale n'a pas encore de compte bancaire puisque, pour en ouvrir un, il faut une délibération du Bureau accordant pouvoir de signature à certaines personnes. Il sera prochainement ouvert à Lausanne dans l'agence d'une banque ayant une succursale à Monaco si l'Assemblée Générale retient la proposition d'élire Jean-Luc Fuentes Trésorier Général.

Compte tenu de l'origine des fonds utilisés ce dernier a d'ailleurs travaillé étroitement avec Michel Signaire sur les comptes de la FIPJP et de la Fédération Mondiale.

M. Jean-Luc Fuentes, *Trésorier intérimaire* ne peut que commenter très rapidement le document qui figure en annexe au compte rendu.

Les principales dépenses ont été constituées par les cotisations à GAISF et à l'IWGA pour un total de 6 000 FS, puis par le règlement des frais d'avocats pour l'activité de conseil, la construction, la gestion et le dépôt des statuts, soit environ 11 500 FS. Dans les deux cas elles ont été couvertes en recettes par des avances de la FIPJP.

Les autres dépenses, essentiellement des frais de déplacement et de réunions ont été pris en charge par les intéressés. La somme globale figure donc à la fois en recettes et en dépenses.

Ce budget est toujours en cours d'exécution et l'on peut y ajouter d'une part des charges constatées d'avance, c'est-à-dire le remboursement des dépenses assurées par la FIPJP, soit environ 17 500 FS, d'autre part des recettes prévisionnelles : 6 000 € des cotisations des trois « membres associés » et 4 500 à 5 000 € de cotisation des fédérations nationales.

Il ne peut en dire davantage et attend l'ouverture du compte pour lancer l'appel à cotisation.

Le Président remercie Jean-Luc et Michel Signaire qui ont assuré ensemble et parallèlement la gestion des comptes qui a parfois ressemblé à un exercice d'équilibriste. *(Applaudissements)*

(En l'absence d'interventions le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.)

ADOPTION DES STATUTS

Le Président rappelle que les statuts de la Fédération Mondiale ont fait l'objet de plusieurs mois de travaux et de nombreux échanges d'abord avec le Cabinet Carrard dès le mois de juillet 2020, puis avec les juristes de GAISF, en particulier Davide Delfini que nous ne remercierons jamais assez pour le travail accompli bénévolement et pour les judicieux conseils qu'il a donnés en parfait connaisseur des attentes du CIO sur le sujet.

Après deux ultimes visioréunions avec des représentants de la CBI, de la FIB et de la FIPJP la version finalisée a été confiée au Cabinet Carrard qui les a fait enregistrer au registre du commerce du canton de Vaud le 3 mai. Nous avons en effet décidé que ces statuts seraient de droit suisse et que le siège de la nouvelle fédération mondiale serait à Lausanne afin que nous soyons plus proches non seulement physiquement mais surtout symboliquement du centre des institutions sportives mondiales dont évidemment le CIO.

Nous avons ensuite saisi GAISF des changements ainsi intervenus dans la gouvernance du sport des boules au niveau international et son Président, Raffaele Chiulli, a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'engager un processus de reconnaissance et qu'il était judicieux de considérer que la

nouvelle Fédération Mondiale prenait la suite de la CMSB avec de grands changements dans sa gouvernance.

Il a saisi la commission d'admission qui a émis un avis allant dans ce sens en indiquant qu'il n'était donc pas nécessaire de recourir à un vote en assemblée générale pour confirmer l'affiliation de la Fédération Mondiale. A la demande du Président Chiulli les membres du Conseil de GAISF ont suivi cet avis et considéré que la FMBP était parfaitement habilitée à prendre la suite de la CMSB aussi bien dans leur organisation que dans celles dont la CMSB était membre, en particulier l'ARISF et l'IWGA. Il les a avisées directement ainsi que le CIO afin qu'ils puissent mettre éventuellement en œuvre leurs propres procédures de reconnaissance.

L'accord étant général sur ces statuts il serait judicieux de les adopter aujourd'hui sans modification, ce qui n'empêchera nullement de les revoir, de les compléter ou de les modifier ultérieurement si le besoin s'en faisait sentir sur certains points.

(En l'absence d'opposition les statuts sont adoptés à l'unanimité.- Applaudissements))

Le Président.- Je vous remercie vivement ainsi que tous ceux qui ont aidé à la réalisation de ce projet innovant et réformateur. A ceux que j'ai déjà cités je tiens à ajouter Philippe Gueisbuhler, l'ancien Directeur Général de GAISF qui nous a quittés en fin d'année dernière pour rejoindre la FIS, la Fédération Internationale de Ski, car il a été à l'origine de la démarche suivie pour réformer notre organisation dans laquelle il nous a accompagnés jusqu'à son départ.

Seront joint en annexe à ce compte rendu tous les textes déjà prêts que j'ai évoqués: statuts évidemment mais aussi règlement d'organisation, Code Ethique, Code de discipline, Règlement financier et barème des cotisations.

INTERVENTION DE GABRIEL ZANGENFEIND (ITA)

Le Président.- Je suis heureux d'accueillir Gabriel qui nous a été envoyé par le secteur Education et Formation de l'ITA, l'International Testing Agency. Il s'agit d'une organisation indépendante constituée en fondation à but non lucratif qui met en œuvre des programmes antidopage pour les fédérations sportives internationales, les organisateurs de grands événements ou toute autre organisation antidopage nécessitant un soutien.

Cette fonction était autrefois exercée par un organisme dépendant de Sport Accord – la DFSU: Doping Free Sport Unit – mais, au regard de risques éventuels de manque d'indépendance, il a été jugé judicieux de confier cette tâche à une organisation extérieure au mouvement olympique. Plusieurs solutions ont été étudiées, dont celle du recours à la Fondation antidopage de l'UCI, l'Union Cycliste Internationale, mais le choix s'est finalement porté sur la transformation de la DFSU en Agence indépendante.

L'ITA a ainsi été créée en 2018 sous la supervision de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et du Comité international olympique (CIO) afin de promouvoir l'indépendance, l'expertise et la transparence dans la lutte mondiale contre le dopage et j'y ai donc retrouvé des spécialistes avec lesquels j'avais travaillé sur le sujet du dopage en prenant la présidence de la CMSB, dont Matteo Vallini qui nous avait bien rendu service à l'époque.

Compte tenu des graves difficultés que nous avons connues dès le début de cette année et qui risquaient de nous faire exclure des fédérations en conformité avec le Code de l'AMA, j'avais demandé à Matteo de le rencontrer pour évoquer le sujet, ce que nous avons fait en trois occasions, y compris avec son Directeur Général, Benjamin Cohen.

Avec leur collaboration, Davide Delfini, qui a également travaillé dans ce domaine, et Laetitia Zumbrunnen chargée au nom de l'AMA des relations avec les fédérations internationales, nous ont permis de présenter et de faire accepter en quelques jours au lieu de plusieurs semaines, un recueil de nos règles antidopage parfaitement en conformité avec le Code 2021 de l'AMA. Pour votre information il sera également mis en annexe de ce compte rendu.

Sur la base de nos échanges l'ITA, que préside Mme Valérie Fourneyron, ancienne ministre des sports de la France, va nous proposer un protocole d'accord et, surtout, d'aide sur quatre ans, ce qui est indispensable compte tenu de notre manque de moyens et de ressources humaines dans ce domaine.

Ils m'ont également fait rencontrer la responsable du secteur Education et Formation, Mme Olya Abasolo, avec laquelle nous avons évoqué les différentes possibilités d'actions de formations et d'information pour les fédérations, et mis sur pied en quelques jours la venue pour notre assemblée générale de Gabriel auquel je donne la parole.

M. Gabriel Zanenfeind, *Délégué de l'ITA*, remercie la FMPB de lui permettre de participer à son Assemblée Générale et de lui donner l'opportunité de présenter son institution et tous les services qu'elle peut fournir à nos fédérations membres.

A l'intervention du président il ajoute que le rôle de l'ITA est de veiller à ce que le sport soit propre et équitable. Nous croyons que tout le monde doit avoir la même chance de réussir, et cela signifie être à la pointe de la lutte contre le dopage. Nos programmes antidopage complets et novateurs vous permettent d'organiser vos compétitions et manifestations en toute confiance, tout en protégeant vos athlètes et votre sport.

L'AMA est responsable du Code Mondial Antidopage, le document clé qui harmonise les politiques, les règlements et les processus en matière de lutte contre le dopage pour tous les sports et dans tous les pays. Le code est complété par les règles antidopage des fédérations internationales et des organisations nationales antidopage. Ensuite, le code fonctionne en relation avec huit standards internationaux - ceux-ci sont adoptés par l'AMA et, tout comme le Code, sont directement applicables à toutes les organisations antidopage. Il s'agit de documents plus techniques qui définissent toutes les exigences d'un programme antidopage.

Le dopage est défini comme la survenue d'une ou plusieurs violations des règles antidopage énoncées aux articles 2.1 à 2.11 du Code.

Tous les membres de la communauté sportive sont soumis aux règles mondiales antidopage telles que décrites dans le Code Mondial Antidopage et les standards internationaux

Il y a donc onze violations des règles antidopage qui s'appliquent aux sportifs et dont sept s'appliquent également au personnel d'encadrement des sportifs et aux autres membres de la communauté sportive.

Ces règles sont en place pour protéger la santé des athlètes et leur droit à une compétition propre et équitable.

La liste des interdictions est un document qui énumère les substances et méthodes interdites dans le sport. Elle est produite par l'AMA et mise à jour au moins une fois par an.

Une substance ou une méthode peut être ajoutée à la liste des interdictions si elle est considérée comme répondant à au moins deux des trois critères suivants :

Elle a le potentiel d'améliorer ou d'accroître la performance sportive.

L'utilisation de la substance ou de la méthode représente un risque réel ou potentiel pour la santé de l'athlète.

L'utilisation de la substance ou de la méthode viole l'esprit du sport.

Demandez à votre médecin ou à votre pharmacien, vérifiez auprès de votre organisation nationale antidopage et utilisez des ressources en ligne fiables telles que Globaldro ne sont que quelques conseils pour vous aider à vérifier vos médicaments.

L'Agence Mondiale Antidopage fournit des indications spécifiques sur les conditions requises pour l'octroi d'une AUT – autorisation à usage thérapeutique - dans un document officiel appelé "Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques". Les exigences sont les suivantes :

La santé de l'athlète sera significativement altérée s'il ne prend pas la substance.

La substance n'améliore pas la performance de l'athlète au-delà de ce qui lui permet de retrouver une santé normale.

Il n'existe pas d'autres traitements autorisés

La nécessité de l'utilisation de la substance interdite ne résulte pas de l'utilisation antérieure d'une substance interdite.

Quels sont les risques liés à la prise de suppléments ?

Tout d'abord, les suppléments peuvent être mal étiquetés - les ingrédients ne sont pas correctement énumérés et le supplément peut contenir une substance interdite qui ne figure pas sur l'étiquette.

La contamination est un autre risque réel lié à la prise de compléments.

Les compléments peuvent également présenter des risques pour la santé.

Il est important de se rappeler qu'aucun supplément n'est exempt de risques à 100 %, et nous parlerons de ce que vous pouvez faire pour gérer les risques.

Il existe de nombreuses sociétés indépendantes qui testent les compléments dans le monde entier, et vous pouvez voir sur notre présentation quelques-unes de celles que nous recommandons. Vous pouvez également consulter votre ONAD – organisation nationale antidopage - pour connaître ses recommandations. Il se peut qu'un outil spécifique à un pays ou à une langue convienne mieux à vos besoins.

Il est important de comprendre les principales étapes du processus de contrôle du dopage. L'ITA a produit un petit guide à ce sujet en onze langues.

M.Zanenfeind a ensuite commenté un powerpoint qui figure en annexe et a remercié l'Assemblée pour son attention. (*Applaudissements*)

Le Président remercie M. Zanenfeind pour son discours et annonce qu'un petit stand est disponible dans le foyer de l'hôtel où M. Zaneinfeld sera présent pendant deux jours pour conseiller et donner des informations plus détaillées aux fédérations qui sont intéressées par une coopération avec l'ITA.

ELECTIONS

Le Président tient à rappeler diverses informations relatives à ces élections, bien qu'elles aient déjà fait l'objet d'une diffusion par écrit.

L'Assemblée générale va d'abord procéder à l'élection du Président, puis, successivement, à celle du Secrétaire Général et à celle du Trésorier, enfin à celle des membres du Comité Directeur.

Afin de simplifier les procédures chaque votant ne se déplacera qu'une fois et pourra déposer successivement ses bulletins dans les urnes affectées à chaque scrutin et situées à droite de la tribune. Les bulletins ont été distribués aux fédérations au moment de la signature de la feuille de présence.

Même s'il n'y a qu'un candidat par poste pour le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier, chacun devra obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élu.

L'élection des membres du Comité Directeur se fera par scrutin plurinominal à un tour. Comme les présidents des trois Collèges des membres associés ont déjà été désignés par les Collèges, il ne restera plus, après l'élection du trio présidentiel, que 9 postes à pourvoir pour compléter le Comité Directeur, dont au moins 4 Féminines.

En conséquence les 4 premières Féminines seront proclamées élues et, ensuite les 5 candidats qui auront obtenu le plus de voix.

Ont été désignés par leur collège MM. Mutlu Türkmen (CBI – Raffa), Frédéric Ruis (FIB - Lyonnaise) et Gérard Schneider (FIPJP – Pétanque). Ils seront membres du Comité Directeur avec voix délibérative pour deux ans. Fin 2023, conformément aux statuts, ces trois postes seront renouvelés au cours d'une élection ouverte et les trois présidents des Collèges concernés demeureront membres du Comité Directeur mais avec voix seulement consultative.

Il informe enfin l'Assemblée Générale que M. Khalid El Mansouri du Maroc a retiré sa candidature.

(Il est procédé à une présentation physique des candidates et candidates présents)

Le Président demande ensuite des volontaires pour faire office de scrutateurs. Il s'agira, sous la direction de M. Borré, président du bureau de vote, assisté par Régine de : Alisson Swiffin (Ecosse), Jean-Yves Robic (Pays de Galles) et Georges Gebrael (Liban)

Il leur demande de prendre place derrière les urnes et déclare le scrutin ouvert

.....

Le Président. Personne ne demande plus à voter ?....

Le scrutin est clos. Monsieur Borré veuillez procéder au dépouillement avec les scrutateurs.

.....

M. Reinold Borré.-Nous avons 77 fédérations nationales présentes ou représentées.

Voici les résultats des scrutins :

Présidence.- Un candidat : Azéma Claude (France)

Suffrages exprimés 74

Abstentions 2

Pour 69

Contre 3

M. Claude Azéma est élu Président de la FMBP pour quatre ans. *(Applaudissements)*

Secrétaire Général.- Un candidat : Fernandez Bruno (Slovaquie))

Suffrages exprimés 74

Abstentions 3

Pour 70

Contre 1

M. Bruno Fernandez est élu Secrétaire général de la FMBP pour quatre ans. (*Applaudissements*)

Trésorier.- Un candidat : Fuentes Jean-Luc (Monaco)

Suffrages exprimés 74

Abstentions 3

Pour 69

Contre 2

M. Jean-Luc Fuentes est élu Trésorier de la FMBP pour quatre ans. (*Appaudissements*)

Membres du Comité Directeur

Suffrages exprimés 74

Blancs ou nuls 0

Ont obtenu :

Bernard Aurouze (Canada)	50 Voix	Elu
Valérie Avedikian (Autriche)	52 Voix	Elue
Marcelo Bravo (Argentine)	41 Voix	Elu
Francesca Di Folco (Italie)	56 Voix	Elue
Karel Dohnal (Republique Tchèque)	54 Voix	Elu
FAVRE Roberto Favre (Italie)	18 Voix	Non élu
Pascal Hernandez(France)	51 Voix	Elu
Suphonnarth Lamert (Thaïlande)	58 Voix	Elue
Jasem Manoucheri (Iran)	26 Voix	Non Elu
Stéphane Pintus (Monaco)	48 Voix	Elu
Moreno Rosati (Italie)	14 Voix	Non Elu
Violetta Sliz (Pologne)	55 Voix	Elue

Les candidats élus seront membres du Comité Directeur de la Confédération Mondiale pour un mandat de quatre ans, jusqu'à fin 2015 (*Applaudissements*)

J'invite Claude à reprendre la direction des débats.

Le Président remercie d'abord l'Assemblée Générale de la confiance accordée à la première équipe dirigeante de la Fédération Mondiale et félicite Reinold pour le bon déroulement des opérations électorales.

Il donne la parole à M. Frédéric Ruis, Président de la Fédération Internationale de Boules (FIB)

M. Frédéric Ruis, *Président de la FIB* se présente d'abord aux participants à l'Assemblée Générale en indiquant qu'il est Président de la Fédération Internationale de Boules depuis cinq ans et qu'il a été réélu pour quatre ans au mois de novembre lors de l'assemblée générale qui a eu lieu à Martigues en France.

Il a été toujours été un partisan de l'unité des sports de boules dans le monde car cela constitue un facteur de développement pour toutes les disciplines, en particulier pour celles qui sont le moins en

vue, comme la Lyonnaise. Cette collaboration a par exemple été efficace et productive à Taïpeh où un stage de formation à la Lyonnaise a été organisé au sein de la Fédération de Pétanque avec le concours de la FIPJP.

Ailleurs cela peut être le cas inverse comme actuellement en Amérique du Sud où la Pétanque est intégrée au sein des fédérations nationales de Boccas sous l'égide de Marcelo Bravo.

Dans le cadre de la préparation à la création de la Fédération mondiale il n'a pas été trouvé de solution originale pour son nom et les membres de la FIB auraient préféré que l'on se contente de parler de boules, terme générique pour toutes les disciplines, sans ajouter spécifiquement le mot Pétanque.

La création de cette fédération est une très bonne chose car elle nous permettra d'être bien présents au niveau international, en particulier auprès des instances olympiques ainsi que dans de nombreuses compétitions multisports et il a remercié Claude pour le travail accompli.

Il soutient totalement l'évolution que la FMBP représente par rapport à l'ancienne CMSB et il est prêt, avec ses collaborateurs, à travailler dans la voie tracée. (*Applaudissements.*)

Le Président remercie Frédéric pour sa présence avec le Secrétaire Général de la FIB, Pascal Hernandez, pour sa collaboration et pour son appréciation sur l'évolution des structures boulistes à l'échelon international.

Il ajoute que la Pétanque a bien travaillé pendant des dizaines d'années sous le vocable « boules » pour la CMSB sans s'offusquer alors qu'elle est la seule des trois disciplines à ne pas avoir le mot « boule » dans l'appellation de sa fédération internationale. Désormais toutes les trois seront concernées dans le nom de la Fédération Mondiale.

Il remercie également tous les représentants des fédérations de leur participation en leur rappelant que l'accès aux différentes commissions qui seront mises en place au sein de la FMBP sera ouvert. Des délégués des fédérations pourront s'y inscrire après l'envoi par le secrétaire de la liste et des compétences dont la création aura été entérinée par le Comité Directeur.

Il félicite enfin les interprètes pour leur travail remarquable qui a grandement facilité le déroulement de l'Assemblée Générale et permis une excellente compréhension des interventions par tous. (*Applaudissements*)

Constant que l'ordre du jour est épuisé et personne ne demandant plus la parole il clôt l'Assemblée Générale 2021 de la FMBP

(La séance est levée à 13 heures)

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping horizontal strokes with a circular loop in the middle.

Claude AZEMA,
Président de la FMBP

A handwritten signature in dark ink, featuring a series of diagonal strokes followed by a small, stylized flourish.

Bruno FERNANDEZ,
Secrétaire Général

En annexes à ce compte rendu :

- L'ordre du jour
- Le bilan financier 2021
- La liste des fédérations présentes ou représentées

Note : Les autres documents relatifs à ce Congrès peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<https://1drv.ms/f/s!AoxkrznerFwJg5QyXvoXxsiQ8U2E-w>

Y figurent :

Les textes techniques :

Les statuts de la FMBP
Le règlement d'organisation
Le règlement financier et barème des cotisations
Le Code de discipline
Le Code Ethique
Le Code antidopage conforme au Code 2021 de l'AMA

Le PowerPoint de l'ITA

Qui seront également installés sur le site de la Fédération Mondiale

Des documents sur l'évolution statutaire :

Motivation du changement
Evolution de la CMSB à la FMBP
Réalité de la FMBP
La lettre d'admission du Président de GAISF, Raffaele Chiulli

ANNEXES

A) **ORDRE DU JOUR**

- Allocation de bienvenue
- Historique et rapport moral
- Compte rendu financier
- Adoption des statuts
- Intervention de l'ITA
- Election du Président
- Election du Secrétaire général et du Trésorier
- Election des membres du Comité Directeur
- Clôture de l'Assemblée générale

Les personnalités invitées s'exprimeront quand elles le souhaiteront

C) PRESENCES

Allemagne :	Deutscher Petanque Verband	
Andorre :	Federatió Andorrana de Petanca	+ <i>délégation Paraguay</i>
Angleterre	Petanque England Federation	
Autriche :	Österreichischer Pétanque Verband	
Argentine	Confederacion Argentina de Bochas	
Bangladesh	Bengladesh Petanque Federation	
Belgique :	Fédération Belge de Pétanque	+ <i>délégation Vietnam</i>
Benin	Fédération Béninoise de Pétanque	
Brésil	Confederacion Brasileira de Bochas e Bolao	
Bulgarie	Българска Федерация по Петанк (Fédération Bulgare de Pétanque)	
Cambodge	Fédération de Boules et de Pétanque du Cambodge	
Canada	Pétanque Canada	+ <i>délégation Venezuela</i>
Comores	Fédération Comorienne de Pétanque	
Congo	Fédération Congolaise de Sports boules	
Corée	Federation of Korean Petanque and Boule	+ <i>délégation Népal</i>
Croatie	Hrvatski Bocarski Savez	
Danemark	Dansk Petanque Forbund	+ <i>délégation Pakistan</i>
Ecosse	Scottish Petanque Association	
Espagne	Federacion Espanola de Petanca	+ <i>délégation Pérou</i>
Estonie	Eesti Pétanque'i Klubide Liit	+ <i>délégation Taipei</i>
Etats Unis	Federation of petanque USA inc	+ <i>délégation Etats Unis Bocce</i>
Etats Unis	Sport Boules Federation of America	
Finlande	Suomen Petanque Liito	
France	FF de Pétanque et Jeu Provençal	+ <i>délégation Nouv. Calédonie</i>
France	Fédération Française de Sport Boules	+ <i>délégation Croatie</i>
Grece	Hellenic Petanque Clubs Association	
Hong Kong	Multi Bowls Association of Hong Kong	
Hongrie	Magyar Petanque Szövetség	
Inde	Petanque India Association	
Iran	Boules and Petanque Association of Islamic Republic of Iran	
Israel	Federation des clubs de Petanque d'Israël	
Italie	Federation Italiana de Bocce	+ <i>délégation Tonga</i>
Japon	Japan Petanque Boules Committee	
Kazakhstan	Kazakhstan Curling, Floor Curling and Petanque	+ <i>délég Hong Kong</i>
Lettonie	Latvijs Petanka Sorta Federacija	
Liban	Federation Libanaise de Pétanque et Sport Boule	+ <i>délég Bangladesh</i>
Lituanie	Lietuvos Petankes asociacija	
Luxembourg	Fédération Luxembourg de Boules et de Pétanque	+ <i>délégation Congo</i>
Madagascar	Fédération Sport Boules Malagasy	
Malaisie	Persekutuan Sukan Boules Malaysia	+ <i>délégation Singapour</i>
Maroc	Fédération Royale Marocaine de Pétanque	
Ile Maurice	Association de Pétanque de l'Ile Maurice	+ <i>délégation Nouv Zélande</i>
Mauritanie	Fédération Mauritanienne de Pétanque	
Mexique	Federacion Mexicana de Petanca	
Monaco	Fédération Monégasque de Boules	+ <i>délégation Polynésie</i>
Mongolie	Mongolia Petanque and Boules Federation	
Népal	Petanque Federation Nepal	
Norvège	Norges Fleridrettsforbund	
Nouvelle Calédonie	Ligue Calédonienne de Pétanque et Jeu Provençal	
Nouvelle Zélande	New Zealand Petanque Association inc	

Pakistan	Pakistan Petanque and Sports Boules Association	
Paraguay	Federacion Paraguaya de Bochas	
Pays Bas	Nederlandse Jeu de Boules Bond	
Pays de Galles	Welsh Petanque Association	
Pérou	Federacion deportiva peruana de Bochas	
Philippines	Philippines Petanque Clubs Asociation	
Pologne	Polska Federacja Petanque	+ <i>délégation Uruguay</i>
Polynésie	Fédération Polynésienne de Pétanque	
Portugal	Fédération Portugaise de Pétanque	
Russie	Rocciiskaja Federacia Petank	
Sénégal	Fédération Sénégalaise de Sport Boules	
Singapour	Sports Boules Singapore	
Slovaquie	Slovenska Federacia Petanque	+ <i>délégation Vanuatu</i>
Slovaquie	Slovenska Asociacia Bocce	+ <i>délégation Argentine</i>
Suède	Svenska Bouleforbundet	
Suisse	Suisse Petanque	
Taipei Chinese	Petanque Open Communication co ltd	
Rép. Tcheque	Ceske Asociace Petanque Klubu-Capek	+ <i>délégation Mauritanie</i>
Thaïlande	Association Thaïlandaise de Pétanque	+ <i>délégation Japon</i>
Tonga	Royal Tonga Bocce Federation	
Tunisie	Fédération Tunisienne de Boules et de Pétanque	+ <i>délégation Brésil</i>
Turquie	Türkiye Bocce bowling Dart Federasyonu	
Ukraine	Federacia Petanky Ukraïny	
Uruguay	Federacion Uruguay de Bochas	
Vanuatu	Federation de Petanque du Vanuatu	
Venezuela	Federacion Venezolana de Bolas Criollas	
Vietnam	Vietnam Petanque Federation	